

1.8 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Sportifs de haut niveau sous contrat»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – La Fédération Wallonie-Bruxelles compte aujourd’hui 83 sportifs de haut niveau sous contrat, soit plus que la Flandre.

Madame la Ministre, vous avez lancé une réflexion sur l’attribution de ces contrats, en particulier pour les athlètes bénéficiant déjà d’un fort soutien privé.

Une analyse est-elle en cours afin de mieux définir les critères d’octroi de ces contrats et d’assurer une répartition optimale des moyens? Des pistes sont-elles envisagées pour inciter les athlètes bénéficiant d’un soutien financier privé à s’engager davantage dans des actions de promotion du sport auprès des jeunes?

Enfin, le dispositif d’accompagnement vers la reconversion des sportifs en fin de carrière est un atout. Des améliorations sont-elles prévues pour le renforcer?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, je suis très heureuse que la Fédération Wallonie-Bruxelles compte 83 sportifs de haut niveau sous contrat. Cependant, je vous confirme que j’entamerai prochainement une réflexion sur l’octroi de ces contrats.

Un nouveau système a déjà été mis en place pour assurer une répartition plus juste des moyens, mais certains athlètes mieux lotis, par exemple grâce au sponsoring, ont sans doute moins besoin de ce soutien public que certains jeunes sportifs. L’objectif de la réflexion sera donc d’affiner encore les conditions d’octroi des contrats afin de garantir une utilisation optimale des moyens financiers de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En décembre dernier, les obligations liées à leur contrat ont été rappelées aux 83 sportifs concernés. En tant qu'employés de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ils ont le devoir de s'investir dans des actions de promotion du sport, notamment auprès des jeunes. À l'avenir, des sanctions seront prises si ces obligations ne sont pas respectées. Je serai intransigeante sur ce point, car j'ai été choquée d'apprendre que certains athlètes sous contrat refusaient de se rendre dans des écoles ou des mouvements de jeunesse. Il est pourtant exceptionnel pour les jeunes enfants de rencontrer des sportifs de haut niveau. Ces derniers doivent remplir les conditions de leur contrat.

Les dispositifs liés à la reconversion des sportifs en fin de carrière seront poursuivis. Je souhaite, en collaboration avec l'Administration générale du sport (AGS), analyser ce système pour tenter de l'améliorer encore. L'audit en cours sur le fonctionnement de l'ADEPS nous apportera sans doute des pistes de réflexion.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, un retour à la rigueur était nécessaire. Certains sports sont plus populaires que d'autres. Par exemple, le football est plus médiatisé que le volley-ball ou le hockey. C'est pourquoi il est important que les sportifs de haut niveau soutenus par des sponsors respectent les conditions de leur contrat et deviennent de réels ambassadeurs de leur sport. Je vous remercie de les avoir rappelés à l'ordre.

1.9 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Développement de l'athlétisme indoor en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Les récents résultats des athlètes belges en salle témoignent de l'importance croissante de l'athlétisme indoor comme discipline complémentaire au plein air. Lors des dernières compétitions européennes et mondiales, plusieurs athlètes ont souligné les avantages de l'entraînement en salle, notamment grâce à des infrastructures modernes comme le complexe sportif de Blocry à Louvain-la-Neuve.

Madame la Ministre, quelles sont les infrastructures actuellement disponibles en Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'entraînement à l'athlétisme indoor? Certaines infrastructures bénéficient-elles de programmes de modernisation ou d'amélioration? En effet, plusieurs athlètes belges ont expliqué que la qualité des infrastructures telles que le complexe de Blocry a eu un impact direct sur leur progression et leurs performances. Des dispositifs spécifiques existent-ils pour soutenir ces centres d'entraînement et garantir leur accessibilité aux sportifs de haut niveau? Quelles initiatives encouragent la pratique de l'athlétisme en salle, notamment auprès des jeunes athlètes wallons?

Enfin, la proximité du public et l'ambiance des compétitions en salle sont souvent considérées comme des éléments favorisant la performance. Dès lors, des

réflexions sont-elles en cours pour accueillir un plus grand nombre d'événements d'athlétisme de ce genre en Fédération Wallonie-Bruxelles et pour renforcer l'attractivité de la discipline?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Depuis longtemps, l'athlétisme est indéniablement une pratique sportive de plein air. Toutefois, il est clair que les infrastructures indoor permettent aux athlètes de tous niveaux et de tous âges de bénéficier d'une continuité dans les entraînements et les compétitions, ce qui favorise leur progression. De plus, il est évident qu'un centre indoor attractif peut encourager plus de jeunes à pratiquer l'athlétisme, ce qui accroîtrait notre vivier de talents et augmenterait le niveau général dans cette discipline. Je suis persuadée que l'athlétisme constitue un tout et que la complémentarité des entraînements et des compétitions en extérieur et en intérieur doit être renforcée sans distinction.

Actuellement, la Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA) est le principal locataire des infrastructures indoor de Louvain-la-Neuve. Par conséquent, les élites francophones ont bien évidemment un accès privilégié à cet outil. Il existe actuellement sept salles en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais c'est à la LBFA qu'il appartient de proposer un calendrier de compétitions indoor. La salle de Louvain-la-Neuve accueille d'ailleurs régulièrement des compétitions; elle permet notamment d'organiser les championnats francophones d'athlétisme en salle, alors qu'il y a encore quelques années, ceux-ci devaient se dérouler uniquement à Gand.

Je profite de cette occasion pour féliciter encore les médaillés francophones des championnats d'Europe indoor, qui se sont déroulés aux Pays-Bas: Julien Watrin, qui s'est parfaitement relancé après avoir vaincu la maladie, ainsi que Florent Mabilie et Eliott Crestan.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, vos réponses complètes permettent aussi de mettre en lumière l'importance de nos infrastructures, notamment le complexe sportif de Blocry. Pour y avoir moi-même passé des tests physiques en arbitrage, je dois dire que nous pouvons être fiers de cette infrastructure. Toutefois, au-delà des grands sportifs, il y a aussi les amateurs et les jeunes talents. Pour eux aussi, la possibilité de se développer dans les meilleures conditions passe par de bonnes infrastructures. La Wallonie en compte déjà plusieurs, mais nous devons nous assurer de leur entretien.

(M. Chris Massaki Mbaki, vice-président, prend la présidence)

1.10 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Annonces de la ministre sur sa feuille de route en matière de politique sportive»

1.11 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Point global sur l'action de la ministre»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, vous avez récemment exposé dans la presse les grandes lignes de votre feuille de route pour la politique sportive. Plusieurs axes prioritaires ont été identifiés, allant du soutien au sport amateur à la réforme des structures administratives chargées du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, ces annonces soulèvent des interrogations quant à leur mise en œuvre concrète.

Vous indiquez vouloir redonner un nouveau souffle aux clubs amateurs, qui souffrent d'un manque de bénévoles, d'entraîneurs et de sponsors, en débloquent un budget supplémentaire de 2,5 millions d'euros. Où ces 2,5 millions d'euros seront-ils prélevés? Pouvez-vous préciser la répartition et les modalités d'attribution de ces nouveaux moyens? Comment comptez-vous garantir l'accessibilité à ces financements pour les clubs qui en ont le plus besoin, notamment ceux qui ne maîtrisent pas toujours les procédures administratives? Ces différents points ont-ils fait l'objet d'une note d'orientation et ont-ils été approuvés par le gouvernement?

Dans le même esprit, vous avez évoqué la nécessité de rationaliser l'utilisation des fonds publics alloués au sport. Vous critiquez notamment une répartition que vous qualifiez de saupoudrage et vous souhaitez simplifier les procédures de subventionnement. Vos propos sont-ils étayés par des faits ou s'agit-il d'un simple ressenti?

Vous semblez déjà connaître les conclusions de l'audit relatif au fonctionnement de l'ADEPS. Pouvez-vous nous en faire part? Pouvez-vous nous en dire plus sur les critères qui seront désormais appliqués pour l'octroi des subventions?

Vous vous montrez très critique envers l'ADEPS et le Conseil supérieur des sports (CSS), que vous jugez dépassés. Sur quels critères basez-vous vos propos?

Une réforme de ces instances est-elle envisagée?

Vous parlez aussi de la nécessité d'être à l'écoute des clubs, ce qui est effectivement primordial. En attendant la fin de l'audit, vous avez demandé la création d'une ligne téléphonique pour les clubs. Quand sera-t-elle activée et quels services rendra-t-elle concrètement aux clubs?

Pouvez-vous nous préciser les contours et le calendrier de votre tournée des clubs et des fédérations afin que nous puissions nous assurer que ce projet est conforme aux règles encadrant la communication des membres du gouvernement?

Le handisport constitue un autre axe de votre feuille de route. Pouvez-vous nous donner des précisions sur les mesures concrètes qui seront prises pour favoriser le développement du handisport et pour garantir une meilleure inclusion des athlètes en situation de handicap dans les infrastructures sportives et les compétitions? Quels moyens spécifiques y seront alloués?

La lutte contre la violence autour des terrains de sport constitue l'une des priorités de votre mandat. Vous avez affirmé vouloir passer d'une logique de prévention à une logique de sanctions et inciter les fédérations à appliquer ces sanctions de manière plus stricte. Comment envisagez-vous d'impliquer les fédérations dans la mise en œuvre de cette politique? Quelles sanctions concrètes prévoyez-vous d'instaurer pour lutter efficacement contre ces comportements inacceptables? Allez-vous tout de même maintenir les politiques de prévention?

Enfin, vous avez annoncé un vaste chantier législatif visant à regrouper les quinze textes actuellement en vigueur dans un unique Code du sport. Pouvez-vous nous donner un calendrier précis de cette réforme? Quelles sont les principales modifications envisagées?

Madame la Ministre, le sport est un enjeu de société majeur. Il concerne des milliers de citoyens et joue un rôle essentiel en termes de cohésion sociale. C'est pourquoi j'attends des réponses précises à mes nombreuses questions.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, j'ai pris connaissance avec intérêt de votre récente interview au journal «*Le Soir*», dans laquelle vous développez une vision équilibrée du secteur sportif, alliant soutien au sport amateur, rationalisation des moyens et volonté d'adapter l'administration aux réalités du terrain. Cette approche pragmatique, éloignée de tout dogmatisme, semble répondre aux défis actuels du monde du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le sport amateur constitue un pilier fondamental de notre société, tant en termes de cohésion sociale que de santé publique et d'épanouissement personnel. C'est pourquoi il est essentiel de garantir son dynamisme et sa pérennité en lui accordant l'attention et les moyens nécessaires. À cet égard, nous saluons votre volonté de renforcer le soutien aux clubs amateurs, notamment par l'injection de nouveaux financements et par une simplification des procédures administratives.

Votre engagement en faveur d'une meilleure utilisation des deniers publics dans le secteur du sport répond à une exigence d'efficacité. Une répartition plus équitable et transparente des moyens, rompant avec une logique de saupoudrage, apparaît essentielle pour garantir une gestion efficace et juste des ressources. À ce titre, nous suivons avec grand intérêt les conclusions de l'audit sur le fonctionnement de l'ADEPS. Quelles sont les premières observations qui en émergent et les mesures qui pourraient en découler?

La réforme du décret du 30 mars 2007 organisant la reconnaissance et le subventionnement d'une association de fédérations sportives, de fédérations sportives de loisirs et d'associations sportives francophones (décret «Sports») et la création d'un Code du sport unique pour harmoniser et simplifier les nombreuses réglementations en vigueur constituent une démarche bienvenue. Pouvez-vous nous préciser le calendrier de cette réforme et les principales modifications envisagées pour mieux répondre aux besoins des fédérations et des clubs sportifs?

Concernant le projet de vélodrome, nous comprenons la nécessité de rationaliser les investissements et d'assurer une gestion rigoureuse des infrastructures sportives. Toutefois, le développement du cyclisme en Fédération Wallonie-Bruxelles mérite une réflexion approfondie afin de garantir aux sportifs des conditions d'entraînement optimales. D'autres pistes sont-elles envisagées?

Madame la Ministre, nous partageons votre ambition de rendre le sport plus accessible, mieux organisé et mieux soutenu. Il ne faut toutefois pas perdre de vue la réalité du terrain. Pouvez-vous nous assurer que vos différentes réformes seront menées en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés afin d'être à la fois efficaces et adaptées aux réalités du terrain?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Messieurs les Députés, concernant l'audit de l'Administration générale du sport (AGS), le consortium des réviseurs sélectionnés vient de débiter sa mission. Il serait dès lors prématuré de vous en dire davantage. Le rapport final de cet audit est attendu pour le second semestre 2025. Un plan d'action en découlera.

Ma volonté est de créer une administration plus moderne, plus agile et utilisant les moyens dont elle dispose avec plus d'efficacité. L'AGS a réagi aux différentes demandes que j'ai formulées en attendant les résultats de l'audit.

Concernant la révision du décret «Sports» et la création d'un Code du sport, il est prévu qu'une proposition de décret soit élaborée à la fin de l'année 2025 ou au début de l'année 2026. Le nouveau texte devra tenir compte des modifications nécessaires à la simplification et à l'harmonisation des textes législatifs, des attentes des acteurs de terrain et des recommandations de l'audit.

Concernant le CSS, ma volonté est de faire correspondre son fonctionnement aux besoins du secteur sportif. J'en parlerai dans ma réponse à la question de M. Maillen.

Les autres actions que vous avez évoquées feront l'objet d'une planification plus précise dans les semaines à venir, en adéquation avec les besoins du secteur sportif, qui représente, au niveau amateur, un élément essentiel de cohésion sociale, de bien-être et d'épanouissement au bénéfice de tous les citoyens.

À propos du cyclisme, à la suite de l'audit réalisé par l'équipe du professeur Zeimers, je pense qu'il importe, avant d'évoquer des projets de développement des infrastructures, d'élaborer un plan de réorganisation complet de la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles (FCWB). Je les interpellerais à ce sujet dans les prochains jours.

Je vous présenterai bientôt un plan stratégique pour le sport amateur. Ne pas soutenir le sport amateur signifierait perdre certains clubs qui n'en peuvent plus. Ces clubs amateurs ne sont plus capables de faire face à toutes leurs obligations, et ce, quelle que soit la discipline. Toutes les disciplines sportives ont les mêmes soucis.

Il est vrai qu'il convient de soutenir le sport d'élite, car les sportifs de haut niveau sont des ambassadeurs qui contribuent à la renommée de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Belgique. Cependant, le sport amateur ne doit pas être négligé. Or, j'estime qu'il l'a trop souvent été jusqu'à présent.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, vous n'avez pas répondu à toutes mes questions. Je sais qu'elles étaient nombreuses et je me permettrai de vous réinterroger ultérieurement.

J'ai bien compris que l'audit avait démarré cette semaine et que vous ne pourrez pas nous en dire plus avant le second semestre de l'année 2025.

Il est effectivement temps d'adopter une stratégie pour le sport amateur. Je viens de ce milieu et je sais que les besoins y sont énormes. De nombreux clubs amateurs ont été fragilisés ces dernières années, que ce soit par les inondations, la Covid-19 ou la chute du nombre de bénévoles. Votre plan stratégique est très attendu.

Revoir le décret «Sports» m'apparaît également important.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, nous sommes sur la même longueur d'onde et je ne peux que vous encourager à poursuivre dans ce sens.

Nous aurons beaucoup de travail au second semestre 2025, avec la publication du rapport de l'audit et la mise en place de votre plan stratégique. Nous sommes sur la bonne voie.

(M. Christophe Bastin, président, reprend la présidence)

1.12 Question de M. Vincent Maillen, intitulée «Réforme du Conseil supérieur des sports (CSS)»

M. Vincent Maillen (MR). – Madame la Ministre, vous avez récemment exprimé votre intention de réformer le Conseil supérieur des sports (CSS) afin d'accroître son efficacité et son indépendance. Le CSS est une instance consultative qui

fournit des avis au gouvernement et au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur des matières relevant du domaine sportif.

Quels ajustements spécifiques envisagez-vous pour renforcer l'efficacité et l'indépendance du CSS? Comment cette réforme s'inscrit-elle dans l'objectif d'une meilleure gouvernance du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles sont les étapes clés prévues pour l'adoption et l'application de ces changements?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Les discussions entre l'administration et mon cabinet sur les modifications à apporter au décret du 20 octobre 2011 instituant le Conseil supérieur des sports ont débuté. Les deux objectifs principaux sont: redonner une place plus importante aux sportifs et aux anciens sportifs, et redéfinir les missions du CSS pour plus d'efficacité et de pertinence.

Par exemple, je ne comprends pas pourquoi des politiques sont présents au CSS, qui devrait être une instance complètement indépendante. Il s'agit d'un organe d'avis, dont l'essence est d'apporter des éclairages stratégiques et concrets aux réflexions législatives et politiques du gouvernement ou du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je présenterai, au plus tard à la fin du semestre, un avant-projet de décret abrogeant l'actuel décret, qui sera soumis ensuite à l'avis du CSS.

M. Vincent Maillen (MR). – Je me réjouis de ces discussions et je prends note de vos objectifs.

1.13 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Développement du sport universitaire en Fédération Wallonie-Bruxelles»

1.14 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Sport universitaire»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Le sport universitaire en Belgique a bien évolué ces dernières années. Il ne se limite plus à une simple activité à côté des études. Désormais, il est mieux structuré, plus attractif et rassemble de plus en plus d'étudiants. Par exemple, à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) ou à la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa), les équipes et les disciplines se multiplient. Les compétitions sont mieux organisées, avec des matchs réguliers et des équipes toujours plus compétitives. Le public suit de plus en plus les compétitions universitaires, notamment grâce aux réseaux sociaux qui améliorent la visibilité des événements.

Cela dit, il reste des défis à surmonter. Le manque d'infrastructures complique le développement de nouveaux sports. Le financement est inégal d'un établissement à l'autre. Cette différence se retrouve également entre les Régions: en Fédération Wallonie-Bruxelles, le sport universitaire est financé de manière centralisée par le biais de l'Association sportive de l'enseignement universitaire et supérieur (ASEUS). En Flandre, les fonds sont répartis entre plusieurs associations, ce qui entraîne une organisation différente des compétitions.

Madame la Ministre, quel regard portez-vous sur le sport au sein de nos universités et hautes écoles? Sur quelles politiques nouvelles travaillez-vous pour soutenir l'émancipation par le sport dans l'enseignement supérieur? Enfin, préparez-vous des projets spécifiques en collaboration avec la ministre-présidente pour renforcer cette dynamique?

M. Thierry Witsel (PS). – Autrefois considéré comme une simple activité complémentaire aux études, le sport universitaire prend une nouvelle dimension. Il devient plus structuré, plus attractif et se rapproche du modèle des compétitions professionnelles. Les données dont nous disposons parlent d'elles-mêmes: le nombre de disciplines a doublé en 15 ans, le nombre d'équipes engagées en championnat explose, la présence des supporters croît.

Actuellement, un véritable championnat de sport universitaire existe et implique des rencontres régulières, des phases éliminatoires et l'organisation de finales attirant les joueurs de haut niveau. Les réseaux sociaux ont contribué à fédérer une véritable communauté autour des équipes, créant ainsi un engouement inédit. Certaines rencontres attirent aujourd'hui plus de 1 000 spectateurs. L'idée de diffuser ces rencontres sportives en streaming fait également son chemin. Si le manque d'infrastructure et de financement demeure un frein important dans ce domaine, l'évolution est incontestable. Actuellement, même en Flandre – où le modèle prend davantage la forme de tournois ponctuels –, cette nouvelle formule plus compétitive et adoptée par la Fédération Wallonie-Bruxelles commence petit à petit à séduire. Et si, demain, un véritable championnat universitaire national suivi par de nombreux spectateurs naissait?

Madame la Ministre, comment soutenez-vous actuellement le monde du sport universitaire et quels financements sont-ils alloués dans ce cadre? Avez-vous eu l'occasion de rencontrer les opérateurs du sport universitaire et de vous rendre à des compétitions? L'ASEUS a créé un système de divisions et a amélioré l'organisation des compétitions. Le gouvernement pourrait-il renforcer cette structuration en facilitant les partenariats avec les fédérations sportives? Il existe actuellement une différence notable entre les compétitions universitaires francophones et néerlandophones. Pensez-vous qu'il serait pertinent de travailler à l'harmonisation des formats et à la création d'un championnat universitaire national?

Vous êtes-vous entretenue avec Élisabeth Degryse afin de travailler ensemble au développement du sport universitaire? Enfin, la médiatisation du sport à l'université est en pleine expansion grâce aux réseaux sociaux et au streaming. Or, vous êtes également ministre des Médias. Existe-t-il un projet visant à soutenir la diffusion des compétitions universitaires, par exemple par le biais d'un partenariat avec la RTBF ou d'autres médias?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Les termes «sport universitaire» couvrent en réalité le sport en enseignement supérieur. Par conséquent, les hautes écoles sont également fortement impliquées dans les compétitions proposées. Le sport universitaire est placé sous l'égide de la Fédération sportive universitaire belge (FSUB) qui rassemble, pour la Communauté française, l'ASEUS et, pour la Flandre, le *Studentensport Vlaanderen*.

S'il est vrai que les dynamiques présidant à l'organisation des championnats, il n'en demeure pas moins que les compétitions nationales et les titres nationaux restent l'aboutissement de la saison sportive pour chacun des participants. Au niveau francophone, l'ASEUS regroupe 19 cercles, soit un par institution scolaire. Sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2023, cela représente un total de 43 288 affiliés, dont 54 % de filles. À ce sujet, nous pouvons nous réjouir, car le passage de l'enseignement obligatoire à l'enseignement supérieur est souvent une période où les jeunes filles abandonnent la pratique d'une activité physique.

Enfin, une subvention annuelle d'environ 500 000 euros est octroyée à l'ASEUS pour l'organisation et le développement des activités.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, nous pouvons en effet nous réjouir du nombre d'affiliés. Par ailleurs, vous avez souligné le pourcentage élevé de filles qui participent aux activités sportives universitaires ou pratiquées en école supérieure. Lorsqu'on passe d'un enseignement à un autre, il y a effectivement toujours ce risque d'arrêter totalement la pratique du sport et il est donc important de continuer à développer cette dernière à travers l'éducation. Si le sport peut se pratiquer en dehors de l'enseignement, il est essentiel que la Fédération Wallonie-Bruxelles jette les bases d'un cadre dans ce domaine. Vous vous appliquez à le faire et je vous en remercie.

M. Thierry Witsel (PS). – Effectivement, on compte plus de 43 000 affiliés dont une grande partie est des filles. Il est important que ces dernières puissent continuer à pratiquer un sport, car il en va de l'éternel combat pour l'égalité des chances. Au-delà de cette dynamique qu'il faut soutenir par les subventions, il est important de nous pencher également sur les infrastructures sportives pour éviter que l'une ou l'autre université soit défavorisée par rapport aux infrastructures vieillissantes. En définitive, cette pratique universitaire être envisagée dans sa globalité. Madame la Ministre, je ne manquerai pas de revenir vers vous

pour insister sur la question des subventions. Si elles s'élèvent déjà à 500 000 euros, il semble possible d'améliorer encore la situation.

1.15 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Système de classification des handisportifs»

M. Thierry Witsel (PS). – Le handisport constitue un axe important du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous l'avez reprécisé dans la presse, Madame la Ministre, et vous avez recruté dernièrement une des figures emblématiques du tennis en chaise, Joachim Gérard. Je suis sûr que son expertise apportera une plus-value au gouvernement dans ce domaine.

Nous avons tous lu et entendu les débats sur les classifications des athlètes pratiquant le handisport, en Belgique comme à l'étranger. Nous ne referons pas l'histoire de ce dossier aujourd'hui. Cependant, le refus d'une classification au niveau belge, mais acceptée au niveau international est troublant. Cela soulève des interrogations sur l'uniformité et la rigueur du processus de classification entre pays et m'amène à vous interroger sur le processus de classification lui-même.

Le handisport joue un rôle essentiel pour favoriser l'inclusion et la valorisation des personnes en situation de handicap, en leur offrant un cadre compétitif et épanouissant. Les Jeux paralympiques représentent l'aboutissement de cet engagement, mettant en lumière la performance, la résilience et l'excellence des athlètes belges sur la scène internationale. Une classification rigoureuse et équitable est cruciale pour garantir l'intégrité des compétitions et pour s'assurer que chaque athlète concourt dans une catégorie correspondant à ses capacités réelles. Il est donc fondamental de renforcer les processus de classification pour préserver l'éthique du sport paralympique et promouvoir un accès juste aux performances de haut niveau.

Comment se positionnent le Comité paralympique belge et la Ligue handisport francophone (LHF), que vous avez rencontrés le 11 mars, sur la remise en question de la classification d'un athlète de handisport? Cette affaire pourrait-elle avoir un impact plus large sur le système de classification dans le handisport en Belgique et au niveau international? Comment garantir une meilleure harmonisation entre la classification nationale et internationale? Existe-t-il des écarts dans les critères d'évaluation entre la Belgique et les instances internationales? Suggérerez-vous des modifications pour améliorer le système de classification? Quelles mesures préconisez-vous afin d'éviter ce type de controverse à l'avenir?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Le 11 mars dernier, j'ai rencontré les responsables de la LHF et du Comité paralympique belge pour faire le point sur les accusations dont M. Carabin a fait l'objet à la suite d'une émission télévisée de la RTBF.

À cette occasion, j'ai eu la confirmation que le Comité paralympique belge a bien interpellé le Comité international olympique (CIO) et *World Para Athletics* à la suite des informations diffusées dans les médias. J'ai par ailleurs écrit à ces deux instances internationales pour leur demander de prendre position sur cette affaire dans les meilleurs délais, notamment afin que le monde handisportif belge retrouve de la sérénité.

Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Député, en ce qui concerne la complexité des systèmes de classification. Ce domaine est en perpétuelle évolution et les différences peuvent parfois apparaître entre les systèmes nationaux et internationaux. En France, par exemple, la commission sportive a établi un circuit de compétitions non éligibles, destinées à des sportifs qui ont envie de pratiquer le handisport, mais dont la déficience n'est pas reconnue par le système de classification international.

Pour éviter à l'avenir ce type de controverse, le CIO préconise aux dirigeants des commissions ou des fédérations de s'appuyer sur des classificateurs nationaux, voire de s'entourer de classificateurs internationaux étrangers. Ce faisant, les handisportifs se voient attribuer la catégorie la plus juste possible, dès leur entrée dans le mouvement; ils évitent aussi toute désillusion lors de leur première classification internationale.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les démarches que vous avez effectuées auprès des instances nationales et internationales. Il est temps de clarifier les questionnements sur ces classifications et de susciter la discussion pour parvenir à améliorer la situation. Par ailleurs, ce qui est vrai chez nous ne l'est pas nécessairement en France; il est important dès lors d'harmoniser les pratiques.

1.16 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Avenir du Country Hall de Liège»

Mme Sabine Roberty (PS). – J'ai récemment lu dans le journal *«L'Écho»* que deux offres auraient été retenues pour le rachat du Standard de Liège, dont celle d'un fonds américain qui voudrait coupler l'avenir du club avec celui du Country Hall. Si celui-ci n'est plus pressenti pour accueillir un vélodrome, selon vos récentes déclarations à la presse, Madame la Ministre, il pourrait être intégré dans un projet privé visant à développer un centre d'élite sportive. Ce projet soulève plusieurs interrogations pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, propriétaire du bien immobilier.

Le gouvernement a-t-il acté l'abandon du projet de vélodrome? Êtes-vous en contact avec le fonds d'investissement américain concernant la vente du Country Hall? Quels sont les critères et les conditions envisagés pour une éventuelle cession du site à un acteur privé? La Fédération Wallonie-Bruxelles dispose-t-elle d'une évaluation précise de la valeur réelle du Country Hall, au regard de

son état et des investissements nécessaires pour sa rénovation? Enfin, disposez-vous de l'avis des autorités communales liégeoises et sérésiennes sur ce dossier? Le cas échéant, quels sont-ils?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – À ce jour, le gouvernement n'a pas formellement acté l'abandon du projet de vélodrome sur le site du Country Hall. Néanmoins, je confirme une nouvelle fois ma position: je considère que ce projet n'est plus à l'ordre du jour.

Par ailleurs, je ne suis pas informée du contenu des offres du rachat du Standard de Liège. Samedi soir, je me trouvais au stade de Sclessin et je n'ai pas reçu d'informations sur le sujet. D'ailleurs, je ne savais rien non plus des intentions du président-directeur-général du Standard, qui a annoncé son départ aujourd'hui.

Il est vrai que le site du Country Hall semble lié à l'une des deux offres de rachat du Standard de Liège. Toutefois, je n'ai pas d'information à ce sujet, car cette procédure concerne des structures totalement privées.

Le département des comités d'acquisition du Service public de Wallonie (SPW) a estimé la valeur du Country hall à 29 millions d'euros.

Enfin, il n'existe pas de contact formel entre les autorités locales et mon cabinet sur ce dossier.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour cette mise à jour. Je considère donc que l'abandon du projet de vélodrome est quasiment acté et je suivrai l'évolution de ce dossier.

1.17 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Handisport et Special Olympics 2025 à Turin»

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, le handisport joue un rôle essentiel dans l'inclusion sociale et l'émancipation des personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, je souhaite vous parler des *Special Olympics* et des Jeux mondiaux d'hiver de Turin 2025, un événement international d'envergure qui a rassemblé du 8 au 15 mars dernier, des milliers d'athlètes en situation de handicap mental. Depuis leur création en 1968, les *Special Olympics* ont permis à des millions d'athlètes de 193 pays de bénéficier d'un cadre compétitif adapté, favorisant à la fois leur épanouissement personnel et leur inclusion sociale.

En Belgique, l'ASBL *Special Olympics Belgium* a été fondée en 1979 et a soutenu à ce jour plus de 20 000 athlètes. Elle œuvre activement pour une société plus inclusive, notamment par des initiatives sportives, éducatives et de santé. L'édition des *Special Olympics* à Turin a constitué une opportunité importante pour les athlètes belges de se mesurer à l'échelle internationale et de porter haut les valeurs d'inclusion et de dépassement de soi.

La Fédération Wallonie-Bruxelles apporte-t-elle un soutien financier aux délégations belges participant aux *Special Olympics*, notamment pour l'édition de Turin? Si un tel soutien existe, sous quelle forme se matérialise-t-il et quels sont les montants éventuellement engagés? Quels sont les moyens financiers et logistiques actuellement alloués au handisport en Fédération Wallonie-Bruxelles? Comment sont-ils répartis entre les différents acteurs? Enfin, des initiatives sont-elles prévues pour sensibiliser et former plus d'encadrants et de bénévoles au sein des structures sportives afin de mieux accueillir ces athlètes?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, les *Special Olympics* se sont déroulés du 9 au 15 mars dernier à Turin: 1500 athlètes, issus de 100 pays, ont participé à cette douzième édition, qui comprenait neuf disciplines. La délégation belge comportait 21 athlètes, dans quatre disciplines sportives. La Belgique a décroché 26 médailles, dont sept d'or et pas moins de 17 classements dans les huit premiers athlètes. Je tiens d'ailleurs à féliciter tous les athlètes belges pour leurs magnifiques résultats. Aucune demande de soutien n'a été adressée à la Fédération Wallonie-Bruxelles à cette occasion pour les athlètes francophones. Je rappelle que *Special Olympics* est une structure nationale, elle ne peut par conséquent pas être reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Toutefois, lorsque les jeux nationaux ont été organisés en Région wallonne ou en Région bruxelloise, la Fédération Wallonie-Bruxelles est déjà intervenue financièrement, tout en mobilisant des moyens humains et techniques en fonction de la ville retenue. Cette année, ils se tiendront à Courtrai, du 28 au 31 mai 2025. Par le passé, des subventions ont notamment été accordées lors de l'organisation de ces jeux à Louvain-la-Neuve.

De plus, les moyens octroyés au handisport sont en augmentation constante depuis 2019, avec une enveloppe globale de près de 8 millions d'euros. En 2024, dernière année complète, la Ligue handisport francophone a notamment reçu plus de 1,2 million d'euros alors que la Fédération Multisports Adaptés a perçu un montant supérieur à 500 000 euros. Ces montants démontrent le soutien apporté au développement d'une politique sportive adaptée auprès du public concerné. Enfin, la fusion des deux fédérations, qui figure dans notre Déclaration de politique communautaire, est toujours un objectif majeur. Nous l'avons presque atteint sous l'ancienne mandature, donc nous allons poursuivre nos efforts.

À cet effet, l'arrivée de Joachim Gérard comme expert à mon cabinet est un renfort important. Avec lui, je peux augmenter l'inclusion des personnes atteintes d'un handicap dans les fédérations et associations sportives. Il s'agit d'une priorité, à l'instar du développement d'infrastructures adéquates ou de la promotion du handisport dans les écoles.

1.18 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le sport à Bruxelles»

M. Thierry Witsel (PS). – Le sport est un levier essentiel de cohésion sociale, de santé publique et d’attractivité pour notre jeunesse. Pourtant, à Bruxelles, son financement souffre d’un manque de clarté et de cohérence institutionnelle. Comme le révèle une récente enquête publiée dans *«Le Soir»*, les moyens publics consacrés au sport dans la capitale sont éparpillés entre plusieurs niveaux de pouvoir: Fédération Wallonie-Bruxelles, Région de Bruxelles-Capitale, communes, Beliris, Commission communautaire française (COCOF) et Commission communautaire commune (COCOM). Cette fragmentation rend difficile l’accès aux subventions pour les clubs et fédérations, qui doivent multiplier les démarches administratives sans garantie d’obtenir les financements nécessaires à leur fonctionnement.

De plus, il est impossible d’identifier précisément la part des 369 millions d’euros investis par la Fédération Wallonie-Bruxelles entre 2019 et 2024 qui bénéficie réellement aux structures bruxelloises. Or, ces moyens sont indispensables à leur survie. Sans ces financements, de nombreux clubs ne pourraient plus assurer leurs missions auprès des jeunes, des amateurs et des sportifs de haut niveau. Dans ce contexte, il est impératif d’apporter davantage de transparence et d’efficacité au financement du sport à Bruxelles.

Quelle est précisément la clé de répartition du budget alloué au sport entre Bruxelles et la Wallonie? Pourquoi cette répartition n’est-elle pas plus transparente? Comment pourrait-on l’améliorer?

Les clubs et fédérations doivent jongler entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la COCOF, la Région et les communes pour obtenir des subventions. Des discussions sont-elles en cours en vue d’une réforme visant à simplifier les procédures et à éviter cette dispersion des financements? Madame la Ministre, êtes-vous favorable à la création d’un guichet unique pour l’octroi des aides destinées aux clubs et aux fédérations sportives?

Certains acteurs du sport bruxellois estiment être désavantagés par rapport à la Wallonie. Pensez-vous qu’un meilleur soutien des investissements à Bruxelles soit nécessaire? Si oui, quelles actions seront menées en ce sens? Quelle est votre stratégie afin de garantir un financement stable et suffisant du sport à Bruxelles dans les prochaines années?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles consacré au sport n’opère pas de distinction entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne. L’essentiel du budget consacré au sport est octroyé directement aux fédérations et aux associations sportives pour mener à bien leurs missions. Ces dernières sont actives sur

l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En outre, les sportifs ne connaissent pas de frontières et ils optent pour un club wallon ou bruxellois en fonction de différents critères qui peuvent ne pas tenir compte du lieu de leur domicile. Je pense par exemple à la qualité du club.

Je conviens que notre réalité institutionnelle, particulièrement pour le sport, rend parfois illisibles les différences entre les niveaux de pouvoir et qu'il existe parfois des avantages d'être situé dans une Région plutôt que dans une autre. C'est notamment pour cette raison que les deux gouvernements se sont fixé comme objectif, dans leurs Déclarations de politique régionale et communautaire, de recentraliser à terme la compétence du sport au sein d'une même entité, à savoir la Fédération Wallonie-Bruxelles, et donc d'offrir plus d'équité et de clarté aux acteurs du monde sportif francophone.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, effectivement, le sportif ne détermine pas ses activités en fonction des frontières. Il est logique qu'il puisse voyager tant en Wallonie qu'à Bruxelles. Même si la Région bruxelloise n'a pas encore de gouvernement, il me semble important d'apporter un soutien financier aux sportifs et aux fédérations qui en ont actuellement besoin. J'entends qu'une recentralisation du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles sera à l'étude. Je vous réinterrogerai concernant ce projet.

1.19 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Suivi de la reconnaissance du pickleball»

M. Thierry Witsel (PS). – Lors d'une précédente commission, vous avez affirmé que la Fédération Wallonie-Bruxelles garantissait l'autonomie des fédérations sportives et respectait dès lors la Charte olympique. Toutefois, la récente reconnaissance du pickleball sous l'égide de l'Association francophone de tennis (AFT), désormais rebaptisée Tennis Padel Pickleball Wallonie-Bruxelles (TPPWB), semble contredire ces principes que vous avez vous-même défendus.

En effet, cette décision va à l'encontre de l'autonomie des fédérations sportives, en confiant à une fédération historiquement dédiée au tennis la gestion d'un sport qu'elle n'a jamais structuré ni développé, et ce, sans la moindre consultation de l'instance compétente représentant le pickleball, à savoir la Ligue francophone belge de pickleball, fondatrice de ce sport en Belgique depuis 2015 et restructurée en septembre 2024. Cette situation montre clairement que les critères du décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française et régissant les fédérations sportives en Fédération, qui composent un cadre rigoureux, n'ont pas été respectés. Cela soulève des questions légitimes sur la conformité de cette décision aux normes en vigueur.

De plus, il a été affirmé que la majorité des 340 clubs affiliés à la TPPWB avaient demandé l'intégration du pickleball. Cependant, aucune assemblée générale n'a été convoquée par cette dernière au cours du dernier semestre 2024 et

aucune preuve tangible de cette demande n'a été fournie. Cette absence de consultation démocratique renforce l'impression que cette reconnaissance a été prise sans respecter les principes de bonne gouvernance et d'autonomie que vous avez vous-même mis en avant.

Enfin, cette situation rappelle celle du padel en 2021, où une fédération historique avait été écartée de la même manière. La répétition de ces méthodes de gouvernance soulève des préoccupations quant à la protection de l'autonomie des fédérations sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pouvez-vous clarifier les raisons pour lesquelles les critères du décret n'ont pas été appliqués lors de la reconnaissance de la gestion du pickleball par la TPPWB?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, pour être reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, une association doit répondre à un certain nombre de conditions dont la première est le dépôt d'un dossier auprès de l'administration. La Ligue francophone belge de pickleball qui a déposé ses statuts au greffe du tribunal d'entreprises le 18 octobre 2024 ne l'a pas fait. Et même dans le cas où elle l'aurait déposé, elle ne répondait pas aux attentes de l'article 21, 10°, du décret du 3 mai 2019 qui précise qu'il faut justifier d'une existence d'un an minimum pour une fédération avec une coupole nationale ou de trois ans pour les autres.

Ce même décret ne permet pas de surseoir à l'intégration d'une discipline sportive au bénéfice d'une association ayant introduit valablement un dossier. Or la TPPWB a introduit un dossier recevable. Sur la base de l'analyse de l'administration et de l'avis positif du Conseil supérieur des sports (CSS), l'attribution de la discipline pickleball à la TPPWB est totalement justifiée juridiquement et s'inscrit d'ailleurs dans la volonté du gouvernement, reprise dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), de mutualiser les efforts de développement de disciplines similaires.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je reste sur le point de vue que j'ai développé avec l'arrivée du padel. Après dix ans d'absence dans la gestion du pickleball, il m'apparaît incompréhensible que les instances du tennis puissent gérer cette discipline. C'est aller à l'encontre des pratiques de bonne gouvernance. Cette décision semble à la fois ignorer la légitimité de la fédération fondatrice et les principes de bonne gouvernance que vous avez vous-même défendus.

1.20 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Maternité à l'épreuve du sport de haut niveau»

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre, j'imagine que vous connaissez le nom et le parcours d'Allyson Felix. Il s'agit de l'athlète la plus médaillée de

l'histoire olympique. Elle a récemment mené et gagné un combat contre une multinationale du sport qui voulait réduire drastiquement son salaire parce qu'elle était tombée enceinte. Depuis lors, cette multinationale s'est engagée à respecter le droit des femmes à la maternité. Grâce à Allyson Felix, les futures générations de sportives ne seront plus pénalisées simplement parce qu'elles sont des femmes et, dès lors, des mères potentielles.

Nombreuses sont encore les sportives qui doivent démontrer que maternité et excellence sportive ne sont pas incompatibles. Durant leur grossesse, ces sportives sont plongées dans des conditions loin d'être idéales: absence de soutien financier, manque d'accompagnement médical ou structures d'entraînement inadaptées.

Cette affaire m'a inspirée, Madame la Ministre, et je souhaiterais faire le point sur la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles. Quelles sont les mesures concrètes actuellement en vigueur pour garantir que nos sportives de haut niveau ne soient pas pénalisées financièrement lorsqu'elles deviennent mères? Quel est le rôle de l'ADEPS dans l'accompagnement des sportives enceintes? Existe-t-il des dispositifs spécifiques de soutien, qu'il s'agisse d'aides financières, d'accompagnement médical ou d'aménagements des conditions d'entraînement?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, une sportive sous contrat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles jouit de l'ensemble des droits et protections accordés à toute salariée dans le cadre d'un congé maternité. Une sportive enceinte est donc traitée comme toutes les travailleuses enceintes, que ce soit pendant sa grossesse, lors de son accouchement ou pendant la période post-natale. Tout ceci en vertu de la loi du 16 mars 1971 sur le travail.

En outre, la convention de détachement entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la fédération sportive concernée précise que cette dernière doit s'assurer du respect des obligations légales qui lui reviennent en matière de bien-être au travail et de respect des droits des travailleurs. Il appartient donc aux fédérations sportives de définir avec chaque athlète concernée et ses médecins, en tenant compte des spécificités, opportunités et contre-indications liées à chaque discipline sportive, les modalités à mettre en œuvre pour l'accompagner de manière optimale durant sa grossesse et dans les mois qui suivent l'accouchement.

Je resterai particulièrement attentive à ce que chaque athlète concernée par une grossesse soit, comme toutes les travailleuses, traitée dans le respect des dispositions légales en vigueur et puisse exercer son activité professionnelle sereinement.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie de me rassurer. J'imagine qu'en tant que femme, vous vous sentez concernée.

Toutes les travailleuses enceintes doivent être respectées, mais les sportives se retrouvent dans une situation spéciale puisqu'elles utilisent leur corps comme outil de travail. Il faut donc redoubler de prudence.

Il est scandaleux qu'une femme doive encore choisir entre sa passion, son travail et sa vie de famille. Pour atteindre l'égalité, nous devons offrir les mêmes chances aux femmes qu'aux hommes, mais aussi les mêmes conditions de travail.

Une femme construit la vie. La maternité ne peut être punie. Il est temps que le monde s'adapte aux réalités de la moitié de l'humanité et offre aux femmes un cadre d'évolution digne de ce nom.

Je vous remercie de mettre tout en œuvre pour que la Fédération Wallonie-Bruxelles soit exemplaire dans ce domaine.

1.21 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Impact des partenariats commerciaux sur la malbouffe dans le sport»

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Il est de plus en plus évident que l'alimentation, en particulier la malbouffe, prend une place importante dans le monde du sport, notamment à travers des partenariats commerciaux. Le récent partenariat entre l'Association des clubs francophones de football (ACFF) et la marque Brioche Pasquier en est un très bon exemple. Il circule ainsi de nombreuses publicités sur les réseaux sociaux pour l'organisation de goûters de fin de saison. Cela met à nouveau en lumière un phénomène qui mérite réflexion: la promotion de produits alimentaires transformés, souvent peu compatibles avec les valeurs de performance physique, de bien-être et de santé publique que le sport cherche à véhiculer. À cela s'ajoutent des compétitions comme la *Crocky Cup* ou la *Jupiler Pro League* qui, par leur visibilité, contribuent à une présence accrue de ces produits dans l'univers sportif. Ces phénomènes ne passent pas inaperçus et suscitent de nombreuses interrogations, notamment à propos de leur impact potentiel sur les jeunes pratiquants et les spectateurs.

Bien entendu, Madame la Ministre, la gestion interne des partenariats commerciaux relève de l'autonomie des fédérations sportives et il ne vous appartient pas de vous immiscer dans celle-ci. Cependant, des initiatives ont déjà été prises, comme la suppression des distributeurs automatiques de sodas dans les centres ADEPS, afin de promouvoir une alimentation saine. Dans cette perspective, envisagez-vous, en collaboration avec le ministre de la Santé, un plan plus structuré pour encadrer l'influence de la malbouffe dans le sport, que ce soit au niveau amateur ou professionnel?

Plus précisément, quelles actions concrètes sont-elles envisagées pour inciter les fédérations sportives, tout en respectant leur autonomie, à promouvoir des partenariats avec des entreprises dont les produits soutiennent des habitudes alimentaires plus saines? Le gouvernement prévoit-il des recommandations sur les

types de partenariats pouvant être promus lors d'événements sportifs majeurs, comme les matchs de football, afin de limiter l'influence de produits alimentaires ultra-transformés? Comment renforcer la politique de prévention dans les centres ADEPS? Faut-il élargir la suppression des distributeurs automatiques à d'autres produits alimentaires peu équilibrés ou inclure des initiatives pédagogiques sur la nutrition?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Le sport et l'alimentation sont étroitement liés. Les sportifs sous statut et les fédérations et associations sportives bénéficient des conseils d'un expert en nutrition sportive dès qu'ils le sollicitent. L'alimentation est également au cœur des cursus de formation de cadres à vocation pédagogique afin que nos entraîneurs puissent conseiller les sportifs au mieux, tous niveaux et âges confondus. Par ailleurs, les centres ADEPS sont particulièrement attentifs à leur offre de *catering*. Par exemple, le centre de Chiny a décroché le label «Cantines durables» grâce à son approche novatrice favorisant des repas nutritifs et équilibrés, tout en minimisant l'impact écologique.

Que ce soit au niveau amateur ou professionnel, le sport dépend largement de l'investissement de partenaires privés et les clubs et fédérations sont autonomes dans leurs choix. Il revient à chaque structure de mettre en balance son équilibre financier et les valeurs qu'elle cherche à défendre et représenter. Cet exercice est parfois difficile et peut également être soumis à des réglementations, comme c'est le cas pour les publicités relatives aux sociétés de paris sportifs. Dans le cadre de compétitions professionnelles comme la *Jupiler Pro League*, rappelons que les clubs sont des sociétés de droit privé qui ont généralement un objet commercial, lequel ne relève pas des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je soulignerai encore que les partenariats évoluent aussi en fonction des attentes des consommateurs et de la société dans son ensemble.

Enfin, un groupe de travail visant à coordonner les domaines de la santé et du sport a été créé à l'initiative du ministre de la Santé. Des propositions concrètes arriveront à l'issue des travaux de ce groupe.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je suis très heureuse d'apprendre la création d'un groupe de travail consacré à la santé et au sport. Je serai attentive aux recommandations qui découleront de ses travaux. Du reste, Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir rappelé les mesures existantes pour favoriser la bonne alimentation de nos sportifs, amateurs comme professionnels.

1.22 Question de Mme Özlem Özen, intitulée «Réduction du télétravail»

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, en novembre dernier, lors de nos travaux budgétaires, je vous ai interrogée sur la diminution des dépenses liées au télétravail des fonctionnaires du ministère de la Fédération Wallonie-